

**Annexe 5 - Transfert de biens à un donataire admissible**

Remplissez une annexe 5 distincte pour chaque donataire admissible.

**Vous devez inclure des preuves pour chaque transfert à un donataire admissible. Ces preuves comprennent des chèques oblitérés, des documents à l'appui du transfert de titre de propriété ou d'autres documents à l'appui.**

Un donataire admissible est un organisme de bienfaisance qui répond aux conditions suivantes au moment où les biens lui sont transférés :

- a) Il est un « organisme de bienfaisance enregistré » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- b) Plus de la moitié des membres de son conseil d'administration et des fiduciaires n'ont aucun lien de dépendance avec les membres du conseil d'administration et fiduciaires de l'organisme de bienfaisance dont l'enregistrement a été révoqué.
- c) Il a produit toutes ses déclarations de renseignements annuelles (formulaire T3010).
- d) Il ne fait pas l'objet d'une suspension de son privilège de délivrer des reçus officiels de dons.
- e) Il n'a aucune somme impayée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- f) Il ne fait pas l'objet d'un certificat en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*.

**Attestation d'admissibilité**

J'atteste par la présente que \_\_\_\_\_

(nom de l'organisme de bienfaisance bénéficiaire et son NE/numéro d'enregistrement)

a respecté tous les critères énumérés ci-dessus et qu'il était donc un donataire admissible au moment où les biens énumérés ci-dessous lui ont été transférés.

\_\_\_\_\_  
Nom du représentant autorisé du donataire admissible(organisme de bienfaisance bénéficiaire)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

( )

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

Description du bien transféré	Date du transfert	Montant admissible transféré	Preuve du transfert joint
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
<b>Total du montant admissible transféré</b> (Reportez ce montant à la ligne 500 du résumé des calculs)	<b>502</b>	\$	

**Si l'organisme de bienfaisance a transféré ses biens à plus d'un donataire admissible, additionnez le montant figurant à la ligne 502 de chaque annexe 5 remplie et reportez ce total combiné à la ligne 500 du résumé des calculs.**